

Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

www.cram-aquitaine.fr

Lettre du Département des Risques Professionnels

RISQUE

Travailler vieux,
ça s'apprend jeune

La population française prend de l'âge, les salariés aussi travaillent de plus en plus vieux. Pour préserver les jeunes-énergiques et les seniors-à-l'âge-d'or, il devient nécessaire de se poser la question du vieillissement au travail. Comment mettre en place les conditions de prévention nécessaire au bien vieillir en entreprise ?

Vieillir au travail, ça arrive jeune

Les papys ne sont pas toujours ceux qu'on croit, puisque la senescence – le processus physiologique qui entraîne la lente dégradation des fonctions de l'organisme – touche le corps à partir de 25 ans ! Or le travail peut amplifier l'effet « vieillesse » en créant des mécanismes d'usure prématurée, donc des risques. En vieillissant, on se déplace moins facilement, moins vite (la force musculaire décroît de 25% entre 40 et 65 ans), on a davantage de mal à respirer dans les escaliers ou quand on manipule une charge, on entend moins bien au téléphone, on peine sur les petits caractères à l'écran... Certaines tâches simples demandent un gros effort de concentration, on mémorise moins vite, donc on apprend plus lentement. Le déclin biologique ne saurait être stoppé, mais les conditions de travail peuvent être adaptées pour préserver le salarié d'un vieillissement accéléré.

Le confort des seniors, c'est le bien être des juniors

Les mesures de prévention pour bien vieillir au travail répondent à un double défi : comment maintenir des employés âgés en bonne santé et comment assurer un vieillissement normal aux salariés les plus jeunes ?

On peut par exemple alléger le travail physique de l'opérateur, lui éviter le plus possible les horaires atypiques, les emplois postés, la manutention de charges lourdes, des cadences de travail trop élevées ou des temps de repos trop courts. Appliquer une surveillance régulière de l'état de santé de tous les employés est un autre impératif. Souffrent-ils du chaud ou du froid ?

L'écran de l'ordinateur est-il bien réglé, la luminosité est-elle suffisante dans les bureaux ? Une discussion avec les salariés est toujours utile. Et en agissant pour le confort de travail des plus vieux, on améliore aussi celui des jeunes !

Ces mesures de prévention sont simples, mais pas simplistes : en améliorant les conditions de travail de tous les collaborateurs, elles limitent le

vieillesse prématurée au travail. Qui dit mieux ?

Papy fait de la compétence

Enfin – et c'est peut être le plus difficile – il faut se débarrasser du préjugé tenace selon lequel, après 45 ans, on a le cerveau tout mou. Au contraire, on peut apprendre et même apprendre à apprendre jusqu'à un âge avancé, à condition que la formation soit adaptée et fasse appel à l'expérience du salarié. Or, l'expérience c'est une chance : un senior peut transmettre ses compétences aux juniors !



© Photoimages.com

Un salon sur l'emploi
des seniors à Bordeaux

Le 17 septembre 2010, la CRAM participera au premier salon sur l'emploi des seniors, organisé par la Jeune Chambre Economique à la Cité Mondiale de Bordeaux de 10h à 18h.

Renseignements sur www.jceb.fr

>>> PLUS D'INFOS

A télécharger sur www.inrs.fr

> ED 5022 « vieillissement, santé et travail »

> « Bien vieillir au travail » document

CNAMTS/CRAM/INRS

Rappel

Depuis le 1^{er} janvier 2010, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent avoir conclu un accord ou établi un plan d'action sur l'emploi des salariés âgés. Sans quoi elles sont soumises à une pénalité équivalente à 1% de la masse salariale. L'objectif est clair : Favoriser le maintien dans l'emploi et le recrutement de salariés âgés grâce à des actions innovantes définies au sein des branches et des entreprises.

Pour en savoir plus :

www.emploiesseniors.gouv.fr

>>> TEMOIGNAGE

Marie Christine
Lacroix,

Médecin du Travail

AHI 33, Service
de santé au Travail
de Bordeaux.



© CRAM Aquitaine

« Il existe une approche quantitative du vécu des salariés par rapport à leurs conditions de travail »

« Toute hyper sollicitation physique ou psychique, liée à un environnement de travail difficile, accélère les mécanismes du vieillissement. Ceci dit, chaque salarié réagit différemment... Mais il existe des outils pour une approche quantitative des conditions de travail et du vécu des employés. Je pense par exemple à l'observatoire EVREST (ÉVolutions et Relations En Santé au Travail), conçu par les médecins du travail du groupe EADS, aidés par les chercheurs du CREAPT (Centre de Recherches et d'Études sur l'Age et les Populations au Travail) en 2002. Ce dispositif permet de mettre en débat au sein d'une entreprise, d'un secteur d'activité ou d'une région, les relations âge et santé au travail. »

MOBILISÉS !

« Renforcer la prévention dans le secteur de la Grande Distribution est une priorité »



© CRAM Aquitaine

Philippe Verdeguer,
Ingénieur-conseil à la CRAM Aquitaine.

Pourquoi les CRAM, depuis 2007, se mobilisent-elles sur le thème de « La Grande Distribution » ?

En France, ce secteur d'activité concerne 10 700 établissements et 489 000 salariés. En Aquitaine, il représente 584 établissements et plus de 21 700 salariés. Or, ces personnes sont particulièrement touchées par les Accidents du Travail (AT) et les Maladies Professionnelles. Rien que dans notre région, l'indice de fréquence est de 59 accidents du travail pour 1000 salariés, alors que la moyenne du régime général, toutes activités confondues, est de 39/1000. Pire : cet indice de fréquence est stable depuis 15 ans alors qu'il a baissé de 36% pour l'ensemble du régime général. 37% des AT avec arrêt sont dus à des manutentions manuelles. Entre 2004 et 2007 les TMS reconnus dans cette profession ont augmenté de 70% contre 22% pour l'ensemble du régime général. C'est ce constat alarmant qui nous a poussé à agir.

Quelles actions sont mises en place ?

En liaison avec les grandes enseignes, le réseau des CRAM a choisi 4 axes qui constituent le Plan National d'Action Coordonnée Grande Distribution pour la période 2009-2012. 3 axes concernent la manutention. Nous voulons, par exemple, éviter que les opérateurs ne se baissent pour soulever des articles à ranger dans les gondoles. Il s'agit aussi de supprimer les manipulations d'articles de plus de 8 kg aux postes d'encaissement pour que les hôtes n'aient plus à soulever des charges trop lourdes (étiquette code barre détachable à donner à la caissière, liste de codes barre à portée de « douchette » ou accessible sur un écran tactile...), ou

encore de limiter la hauteur des palettes à 1,80 m maximum (idéalement 1,20 m) lors des livraisons pour éviter aux salariés de manipuler des charges lourdes au-dessus du niveau des épaules.

Le 4^{ème} axe concerne la mise en œuvre dès la construction, la rénovation ou l'agrandissement de magasins, d'un socle d'actions préventives (revêtements de sol antidérapants, aménagement sécurisé des quais de déchargement, etc.). Au final, ne l'oublions pas, ce sont aussi les clients qui bénéficient de ces améliorations.

Les grandes enseignes jouent-elles le jeu ?

Oui, d'une manière générale. Elles ont été associées dès le début de l'action, informées des thèmes et du calendrier d'actions. Certaines se sont même engagées par la signature de chartes de partenariat avec la CNAMTS, principalement sur le 4^{ème} axe de l'action : intégration de la prévention des risques professionnels dès la conception / rénovation des locaux. Par ailleurs, nos agents sont particulièrement vigilants lors de leurs visites sur la mise en œuvre des 4 axes prioritaires.



RISQUE ROUTIER



© CRAM Aquitaine

Un carnet de santé pour votre VUL*

La CRAM Aquitaine sensibilise les entreprises au risque routier professionnel grâce, notamment, à un nouvel outil original : le carnet de suivi du véhicule. Ce document rappelle aux acteurs de l'entreprise les risques liés aux déplacements et les responsabilités de chacun dans l'entretien et l'utilisation du véhicule en milieu professionnel.

Lecture pour tous

Facile à prendre en main et à lire, légendé avec humour, le carnet est parsemé d'illustrations et de petits messages de prévention sur différents thèmes (règles de chargement, arrimage, équipements de sécurité, le téléphone au volant, entretien du véhicule, comment remplir un constat, etc.). L'utilisateur trouvera également des infos sur la vitesse, l'alcool, la ceinture. Enfin, ce carnet est un outil pratique qui contient des fiches de suivi du véhicule à remplir par l'employeur et l'utilisateur. L'état du véhicule est ainsi renseigné et visible de tous, grâce à un disque de couleur affichant, suivant la mention choisie, "utilisable, à réviser ou inutilisable".

(VUL = Véhicule Utilitaire Léger)

Le carnet, mais encore ?

Ceci dit, la prévention du risque routier ne se résume pas à un carnet.

La CRAM fait bien plus : en aidant les entreprises à acheter des équipements de sécurité pour leurs VUL, en formant les conducteurs à l'usage de ces véhicules ou en proposant des Aides Financières Simplifiées pour faciliter la mise en place d'une démarche de prévention dans l'entreprise... Chapeau (de roues) !

>>> PLUS D'INFOS

> Pour obtenir un Carnet de suivi et vous renseigner, contactez le 05 56 11 67 10 ou sur www.cram-aquitaine.fr, rubrique service aux entreprises.

FAQ

« Existe-t-il des travaux interdits aux intérimaires ? »

Oui, le recours au travail temporaire est interdit pour les travaux dangereux qui exposent l'intérimaire à l'inhalation des poussières de métaux durs ou aux activités de fabrication ou de transformation de matériaux contenant de l'amiante, etc. Ces activités à haut risque figurent sur une liste établie par arrêté du Ministère du Travail. Certains travaux font notamment l'objet d'une surveillance médicale spéciale (exposition au fluor gazeux et acide fluorhydrique, chlore gazeux, etc.).

>>> PLUS D'INFOS

> La liste du Ministère du Travail (issue de l'arrêté du 08 octobre 1990) est disponible dans la Prev 308 « les intérimaires dans mon entreprise » et dans le TJ 21 de l'INRS (page 8), à télécharger gratuitement sur www.inrs.fr

AGENDA

Protections collectives sur les chantiers : et si on en parlait ?



© Phovoir-images.com

Sur un chantier, prévoir des moyens communs pour se protéger contre les risques de chutes de hauteur, pour les installations d'hygiène et la manutention des approvisionnements, c'est l'affaire de tous. Les entreprises de BTP, les maîtres d'ouvrage, les coordonnateurs, les architectes, les organisations professionnelles sont concernés. Pour permettre à chacun de faire part de son expérience en la matière et afin de dégager des pistes de réflexion, la CRAM Aquitaine, en partenariat avec Direccte 64 et l'OPPBT, organise une « Action Maîtrise d'ouvrage 64 » le 22 juin 2010 de 16h45 à 19h45, espace Olano à Saint Jean de Luz.

Vous êtes intéressé par le retour d'expérience d'autres professionnels ? Vous pensez que votre témoignage peut être utile ? Alors n'hésitez pas à vous inscrire à ce rendez-vous unique en Aquitaine.

>>> PLUS D'INFOS

Inscription et renseignements sur www.cram-aquitaine.fr

ACTUS

La belle vie au boulot, c'est sans les TMS

La semaine de la qualité de vie au travail aura lieu du 17 au 25 juin 2010. Organisée par l'Aract, elle posera son attaché-case en Aquitaine en partenariat avec la CRAM, l'OPPBT, les services de santé au travail et la MSA. Au programme : présentation de l'outil MUSKA (évaluation du risque TMS pour une prévention durable - le 18 juin de 9h à 12h30), retours d'expériences d'entreprises et témoignages de partenaires, dans Les Landes, en Pyrénées Atlantiques et en Dordogne. A noter dans les agendas !

>>> PLUS D'INFOS

Programme complet sur www.aquitaine.aract.fr